

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° 1027 relatif à une commission pour la vérification et la prise en charge de timbres mobiles du service de l'enregistrement.

n° 1027

Ministère  
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication  
23 septembre 1949

Numéro JO  
n° 9 du 30/09/1949

Date du numéro  
30 septembre 1949

### VISAS

La Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, chevalier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu le décret du 30 décembre 1912 sur le régime financier des colonies,

### TEXTE INTÉGRAL

#### Art. 1er

Une commission composée de : M. Martel, inspecteur central des contributions directes, chef du service- du personnel et des finances, président; M. Kleinpeter, sous-chief de bureau d'Administration générale, membre; M. Hk'ard, agent de constatation principal de l'enregistrement, membre, se réunira le lundi 25 septembre, à 9 heures, dans les bureaux du. service de enregisirement, pour procéder à la vérification et à la prise en charge- des timbres mobiles de dimension, timbres de connaissance et papier timbré faisant l'objet de l'envoi parvenu, à la colonie le 17 septembre 1949.

#### Art 2

—Un procès-verbal de ces opérations sera établi par la commission.

#### Art. 3

—Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

Pour le Gouverneur et par délégation :Le Secrétaire général  
E.

**CHAMIOREDON**